



Réponse pédagogique

SUEKK-CAT Entreprise caténaire
Formation - Ingénierie - MOE

Siège : 7 Av Paul Séramy
77870 Vulaines-Sur-Seine

<https://www.suekk-cat.fr>
SASU au capital de 9 500.00 € - Siren N°834 894 891 RCS de Melun



Formation initiation CH1-CB1 version 02 du 01/02/2020

DE

SUEKK-CAT

POUR

Client

Applicable à partir du 01 février 2020.

Article I. Abréviations, termes utilisés

Bénéficiaire : Client,

CC : **C**onsignation « **C** »,

CH1-CB1 :

- **C** : Habilitation **C**aténaire,
- **H** : **H**aute tension « 25000v alternatif »,
- **B** : **B**asse tension « 750v - 1500v continu »,
- **1** : Exécutant,

CLR : **C**onnexion **L**igne **R**ail,

CLRS : **C**onnexion **L**igne **R**ail **S**upport,

CV : **C**onnexion **V**olante,

TES-M : **T**ravail **E**n **S**écurité → **M** : Assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains

RSPRF : **R**èglement de **S**écurité du **P**ersonnel sur les **R**isques **F**erroviaires :
« généralités, définitions, déplacements ou stationnement dans l'enceinte du chemin de fer »

Article II. Préambule / note pédagogique

Dans un contexte de mise en concurrence, les enjeux sont stratégiques. Le client doit maintenir et développer ses compétences dans le domaine caténaire notamment en assurant une formation sur les bases de la sécurité des installations de traction électrique.

Garantir la qualité de la prestation : pas d'improvisation hasardeuse et à côté de la plaque (*alerte rouge au* : « j'ai tout dans la tête » et « je verrai bien le jour **J** comment je m'y prends »). Préparer sa prestation en la formalisant, c'est faire preuve de professionnalisme et de la préoccupation de rechercher la satisfaction de son client. « *Quand on veut bien recevoir, on prépare le repas avant l'arrivée des convives!* »

Paragraphe 2.01 Cahier des charges :

Défini par le client :

Article III. Objet-rappel

L'action de formation entre dans la 1^{ère} catégorie prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. Actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle.

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L. 6313-1 du Code du travail doivent être réalisées conformément à **un programme préétabli** qui, en fonction **d'objectifs déterminés**, précise le **niveau de connaissances préalables requis** pour suivre la formation, les **moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement** mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de **suivre son exécution** et **d'en apprécier les résultats**.

Les actions de formation peuvent être organisées sous la forme d'un parcours comprenant, outre les séquences de formation, le positionnement pédagogique, l'évaluation et l'accompagnement de la personne qui suit la formation et permettant d'adapter le programme et les modalités de déroulement de la formation.

La formation peut être séquentielle. Elle peut s'effectuer en tout ou partie à distance, le cas échéant en dehors de la présence des personnes chargées de l'encadrement. Dans ce cas, le programme mentionné au premier aliéna précise :

- 1° La nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser,
- 2° Les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance,
- 3° Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Article IV. Intitulé de l'action de formation :

Initiation à l'habilitation CH1-CB1

La réglementation : l'exécutant « électricien H1 – B1 » :

- Suit les instructions de sécurité,
- Respecte la zone de travail,
- Veille à sa propre sécurité,
- Rend compte des difficultés rencontrées,
- Rend compte de l'achèvement des travaux.

Article V. Pré-requis

Le participant doit avoir les connaissances suivantes :

1. Notion d'installations de traction électriques,
2. CH0-CB0 « C01 – C02 »,
3. Habilité à circuler dans les emprises (RSPRF),

Article VI. Attendus de la formation

Paragraphe 6.01 Objectif de la formation :

Initiation CH1-CB1

À l'issue de la formation l'apprenant saura :

- Reconnaître les installations caténaïres 1500v ou 25Kv :
- Définir le circuit de retour du courant de traction et de son utilité :
- Identifier la règle fondamentale et la règle générale 1500v & 25Kv,
- Connaître ses obligations et ses limites,
- Définir « *plan de perchage* »,
- Reconnaître les symboles d'un « *plan de perchage* »,
- Définir l'étendue d'un chantier,
- Définir un encadrement de chantier,
- Identifier :
 - La masse,
 - La tension,
 - Le neutre,
 - Les feeders.
- Identifier les différents dispositifs de protections 1500v & 25Kv « *orientables ou non* »,
- Définir une « *perche à dégager* »,
- Définir les règles d'utilisation d'une « *self* » en 25Kv,
- Définir la procédure de mise en place des dispositifs,
- Définir « *l'autocontrôle* »,
- ...

Article VII. Contenu de la formation

Paragraphe 7.01 Théorie et pratique :

Pour la formation CH1-CB1, le cours s'appuie sur :

- Les fondamentaux.
- La réglementation du travail.

Article VIII. Organisation

Paragraphe 8.01 Matériel :

Il sera utilisé tous les moyens mis à disposition du formateur afin qu'il puisse mettre les participants dans des situations concrètes. Ils seront d'ordres informatiques et visuels (*projecteur, tableau blanc*). A charge au formateur de fournir tous les supports de cours nécessaire au montage et à la bonne réussite du projet.

Paragraphe 8.02 Salle :

Elle devra répondre aux normes pour recevoir le nombre d'élèves maximum (mesures sanitaires spécifiques Covid-19) et disposer d'un tableau blanc avec marqueurs de couleurs effaçables.

Paragraphe 8.03 Support :

Des supports de cours seront bâtis par le formateur et distribués aux élèves. Ils seront sous forme de photocopiés reliés. Ils feront référence aux textes réglementaires en vigueur au sein des réseaux ferrés. Des projections informatiques seront également utilisées.

Paragraphe 8.04 Déroulement :

4 modules sur 4 journées : « *sauf pour les stagiaires habilités à circuler dans les emprises* »

1. Les risques liés à la circulation dans les emprises et les risques électriques
2. Les risques électriques, les installations et leur fonctionnement
3. Lecture de schémas S11 et se situer sur ce plan
4. Test écrit et pratique

Article IX. Contrôle continu :

Paragraphe 9.01 Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action formation :

L'assiduité du stagiaire contribue à justifier l'exécution de l'action de formation. Il appartient à l'organisme de formation d'établir l'assiduité du stagiaire. Il sera remis un imprimé de présence à chaque début de séance. Si l'absence d'un stagiaire s'avère être conséquente (*1/6 du temps global*), la formation ne lui sera pas validée et cela même s'il répond favorablement au test. Il sera néanmoins autorisé à intégrer, pour la partie manquante, une autre formation identique dans le seul but qu'il ait intégré la formation dans son ensemble. La validation lui sera alors acquise au regard du test réalisé précédemment.

Paragraphe 9.02 Évaluation :

La formation est évaluée à différents niveaux :

Évaluation du formateur : À la fin de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis aux stagiaires. Il revient à chaque participant bénéficiant de la formation de faire part au responsable formation des évolutions souhaitables.

Évaluation de niveau 1 : les connaissances acquises par les participants sont évaluées par le formateur sous la forme la plus adaptée¹.

Évaluation de niveau 2 : évaluation par la hiérarchie des compétences mises en œuvre en situation professionnelle dès les premiers chantiers.

Le contrôle de 1^{er} niveau se fera sur la base d'une évaluation de type **SAMI** :

« S »-----
 « A-« -----
 « M »-----
 « I »-----

Satisfaisant
 Acceptable
 Moyen
 Insuffisant

Paragraphe 9.03 Explications :

Si le candidat se fait noter « S »	satisfaisant	Ne rien faire en dehors des félicitations.
Si le candidat se fait noter « A »	acceptable	Il est préférable de le reprendre sur le vif verbalement sous forme de « <i>petite formation ponctuelle directe</i> »
Si le candidat se fait noter « M »	moyen	Des lacunes sont présentes et doivent être reprises en formation puis contrôlées à nouveau sous forme de SAMI.
Si le candidat se fait noter « I »	insuffisant	La formation n'a pas été intégrée. Il faut revoir le candidat dans son ensemble, l'interroger sur ses motivations, le reprendre en formation sanctionnée par un contrôle.

- Une attestation de formation sera donnée aux participants et ce quel que soit le résultat au test.
- Une attestation de réussite avec avis.

¹ Questions réponses - QCM – pratique terrain